

hypothèque d'un montant raisonnable et une très grosse deuxième hypothèque. Dans certains cas, il y a même une troisième hypothèque.

Il leur faut ensuite meubler cette maison et, à cette fin, ils achètent des meubles à crédit. S'ils habitent la banlieue à une certaine distance de leur travail, il leur faut acheter une automobile, également à crédit. Avant qu'ils en aient fini, ils ont dépassé leurs ressources. Quelques-uns achètent leurs meubles de magasins différents et, quand ils sont parvenus au point où il leur est impossible de rembourser leurs dettes, ils ont recours au refinancement, c'est-à-dire qu'ils s'adressent à une société de prêt qui exige d'eux une autre prime et un taux d'intérêt plus élevé.

On s'achemine de plus en plus vers une impasse. Les deuxièmes et troisièmes hypothèses qui viennent à échéance représentent également un problème de plus en plus grave. Ces jeunes ménages doivent, pour faire renouveler l'hypothèque, payer une gratification supérieure à ce qu'ils ont payé sur le principal au cours des trois, quatre ou cinq années précédentes. A mon avis, cette question pose assurément un véritable problème que le gouvernement doit régler.

Nous savons que le problème de l'intérêt existe depuis les temps bibliques. La bible renferme nombre de remarques sur l'usure. Nous savons que cette question fait l'objet des discussions des gouvernements de notre pays depuis la confédération et même avant. Nous savons que c'est un problème difficile à régler. A certains égards, on a diminué les proportions du problème par l'adoption de différentes lois touchant les sociétés de petits prêts et les sociétés de prêts et prescrivant les taux d'intérêt qu'elle peuvent exiger. Nous avons la loi sur les petits prêts, la loi sur l'intérêt et la loi sur les prêteurs sur gages, mais le problème qui se pose aujourd'hui a trait aux prêts consentis en vertu de contrats qui échappent à la présente législation.

A l'égard du taux d'intérêt, je ne suis pas prêt à dire que le taux que l'honorable député a prévu dans le projet de loi est celui qu'il faut accepter. Ce taux est peut-être trop élevé, peut-être trop faible. Je ne saurais dire. Je crois qu'avant de décider d'un taux de façon arbitraire, nous devons en examiner les répercussions possibles sur les disponibilités de crédit. Sans doute pouvons-nous déterminer le taux d'intérêt mais cela n'oblige pas les gens qui ont de l'argent à en prêter. Si le taux d'intérêt n'est pas assez élevé pour encourager les gens à consentir de tels prêts, alors nous serons aux prises avec un autre problème.

[M. Morton.]

Comment ces jeunes ménages peuvent-ils alors financer eux-mêmes l'achat de meubles, d'automobiles et le reste? Quels seront alors les effets sur l'économie, sur les fabricants de meubles, d'appareils électriques et de voitures automobiles? Ce sont des questions dont il faut tenir compte. Quand on commence à intervenir dans les rouages de l'économie, il faut en suivre les répercussions jusqu'au bout.

L'honorable député a fixé un taux de 12 p. 100 dans le bill. Peut-être possède-t-il des données pour étayer sa thèse et prouver que des sociétés prêteuses continueraient à prêter de l'argent à ce taux, à moins, bien entendu, qu'il ne conseille à l'État de se lancer dans le domaine des prêts. Je connais un ou deux chiffres qu'il y aurait lieu d'examiner. L'honorable député d'Assiniboïa a parlé de certains chiffres. La revue annuelle du commerce de la *Gazette* de Montréal, portant la date du 11 janvier 1958, renferme un article d'après lequel il y avait, le 30 juin 1956, 2,315 millions de dollars de prêts en souffrance, augmentation de 19.6 p. 100 par rapport à l'année précédente, et que, au mois de septembre, cette somme accusait une augmentation de 17.3 p. 100 par rapport à l'année précédente. On nous dit qu'ensuite au mois de juin 1957 le montant était de 2,472 millions, ce qui indique un ralentissement du taux d'augmentation des sommes empruntées.

Il semblerait, si on en croit ce tableau, qu'on assiste actuellement à une diminution des emprunts. Cela peut tenir au ralentissement économique général qui se manifeste en ce moment. Je crois qu'on a rapporté dans le *Financial Post* du 8 janvier, à la page 25, qu'à la fin de cette année l'ensemble des prêts des consommateurs atteindra environ 2.5 milliards, ce qui est à peu près le même chiffre qu'à la fin de 1956. On montre là que le montant total des prêts en souffrance à l'époque correspondante de l'an dernier était à peu près le même qu'à cette époque-ci de l'année en cours. Il faut rapprocher ces constatations du fait que normalement les emprunts contractés par nos concitoyens ont été sans cesse en augmentation. Il se peut que le consommateur commence à s'apercevoir qu'il ne peut se payer tout ce luxe. Je crois qu'on n'a peut-être pas absolument tort de prétendre qu'en tant que nation, ou que peuple, si on veut, nous vivons au-dessus de nos moyens. Peut-être cherchons-nous à nous offrir toutes sortes de luxes,—ou ce qui passait en tout cas pour du luxe aux yeux de nos ancêtres,—à la fois au lieu d'attendre d'être en mesure de nous les payer. C'est peut-être ce qui a provoqué une demande qui dépasse l'offre. Lorsqu'une demande est plus forte que l'offre, il va de soi que ceux qui